RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**IDATION**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social** [redacted]

**928 837 970 RCS PARIS**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE PREMIER SEPTEMBRE, A QUINZE HEURES,

Monsieur Ludovic BLECHER,

demeurant [redacted]

Associé unique de la société IDATION,

En présence de Monsieur Ludovic Blecher, Président associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

## PREMIERE DÉCISION

Monsieur Ludovic BLECHER, associé unique, décide d'étendre l'objet social et de donner à l'article 2 des statuts la rédaction suivante :

- **Article 2 - OBJET**

La Société a pour objet de réaliser, en France comme à l'étranger :

- L'exercice d'une activité de prestations de conseil en stratégie d'entreprise, de conduite du changement

- L'exercice d'une activité de prestations de services de coaching, de formation professionnelle, de conseil en entreprise, de développement personnel;

Et plus généralement, toutes opérations de conseils, toutes prestations de services pouvant accompagner l'humain comme l'entreprise, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet, similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

- La prise de participations et la cession de participations dans tous fonds de

commerce ou sociétés commerciales ou civiles, groupements, associations, la gestion financière de ses filiales, l'acquisition et la gestion d'immeubles ou de sociétés immobilières, de tous biens mobiliers et de valeurs mobilières.

- Toutes opérations se rapportant à l'acquisition, la vente, l'échange et l'administration de participations dans toutes sociétés créées ou à créer.

- Tous placements financiers pour son propre compte.

- Les prestations de services et l'assistance sous toutes formes en matière de gestion administrative, financière, comptable, marketing, économique et informatique, de placement financier et immobilier ainsi que toutes opérations connexes ou accessoires se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées auprès des sociétés filiales où dans lesquelles la société détient un pourcentage du capital.

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe.

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location- gérance ».

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès- verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Ludovic BLECHER

